

CHU de Nantes  
**livret d'information**

# Unité Maupassant

Psychiatrie 2



2<sup>e</sup> étage – bâtiment Pierre-Janet  
85 rue Saint-Jacques – 44093 Nantes  
Tél. 02 40 84 62 88

*Vous êtes hospitalisé dans l'unité ouverte « Guy de Maupassant », service de psychiatrie du CHU de Nantes. À votre arrivée, vous serez accueilli par un membre de l'équipe soignante qui vous installera dans une chambre. Vous verrez un médecin dans les 24h qui suivent votre arrivée.*

*Vous trouverez dans ce livret des informations utiles à votre séjour, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction à remettre à l'issue de votre hospitalisation. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.*

## Composition de l'équipe

L'équipe pluridisciplinaire assure les consultations médicales, les entretiens psychologiques, les soins infirmiers, les médiations thérapeutiques, le suivi social afin d'aider chacun à retrouver une **autonomie** et une plus grande sérénité dans le rapport à soi, aux autres et à l'environnement.

**Chef de service** : D<sup>r</sup> Wilfrid Martineau

**Psychiatre référent** : D<sup>r</sup> Emmanuel Malphettes

**Psychiatres** : D<sup>r</sup> Anne-Laure Hubert, D<sup>r</sup> Noémie Gruet-Coquet

**Interne(s)**

**Médecin généraliste** : D<sup>r</sup> Sylvie Monnereau

**Psychologues** : Cécile Condominas et Hélène Gauthier

**Assistantes sociales** : Cécile Heuangpraseuth et Nathalie Tranchet

**Ergothérapeute** : Morgane Aubree

**Cadre de santé** : Isabelle Jasmin

**Secrétaires**

Une équipe d'infirmiers présents 24h/24

Une équipe d'agents de service hospitalier qualifiés

## Votre projet de soin

Au cours de votre séjour, trois temps se distinguent :

- **Une période d'accueil** : elle permet à l'équipe de mieux vous connaître, d'évaluer vos besoins, vos attentes et votre état de santé.
- **La mise en place d'un projet de soins individualisé**, élaboré en fonction des différents entretiens.
- **Une période de préparation à la sortie.**

## Votre prise en charge médico-soignante

### Les différents entretiens

Vous êtes le principal acteur de votre parcours de soin. En fonction de votre situation, des entretiens vous seront proposés (médicaux, infirmiers, ...).

### L'administration des médicaments.

Elle a lieu dans la pièce face à la salle à manger. Il est demandé à chaque patient d'être présent aux horaires indiqués ci-dessous et de venir chercher son traitement.

<b>7h45 à 8h30</b>	<b>12h à 12h20</b>	<b>18h30 à 19h</b>	<b>21h45 à 23h</b>
matin	midi	soir	nuit
salle à manger	salle à manger	salle à manger	Passage dans chaque chambre des infirmiers de nuit

***Au cours de votre hospitalisation, nous vous demandons de respecter les modalités de vie en collectivité détaillées ci-après.***

## **Votre vie personnelle au sein du service**

### **Votre chambre**

Chaque chambre est équipée d'un placard fermant à clé que vous devez remettre à la fin de votre séjour. Ce placard ne peut servir pour le stockage de denrées périssables.

Vous êtes accueilli dans un lieu de soin. Il vous est demandé de veiller à la propreté et au rangement de votre chambre. Pour votre hygiène personnelle, vous avez à disposition une douche individuelle dans votre chambre et une salle de bain commune avec baignoire (ouverte à la demande et selon l'évaluation de l'infirmière).

Un service de pressing payant est à votre disposition tous les lundis matins. Le retour du linge propre a lieu le mercredi.



## Vos effets personnels

À votre arrivée dans l'unité, **un inventaire de vos effets personnels pourra être effectué.**

Il est recommandé de remettre l'argent et les objets de valeur à votre entourage ou à la trésorerie de l'hôpital.

L'équipe soignante décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets de valeur que vous auriez gardés.

## Les visites

Elles sont autorisées, de **14 h 30 à 18 h 30** dans une salle mise à votre disposition par l'équipe infirmière et ce en dehors des soins, tels que les entretiens médicaux et infirmiers ou les médiations.

Afin de respecter les espaces privés, **les visiteurs ne sont pas autorisés à se déplacer dans les lieux communs. La présence des enfants de moins de 15 ans est interdite dans l'unité.**

De même, l'accès aux chambres des autres patients n'est pas autorisé.

## Les sorties de l'unité

Les sorties sont autorisées à l'intérieur de l'établissement (sauf contre-indication médicale). Les portes de l'unité sont ouvertes de 8h30 à 20h30. Nous vous demandons de vous organiser pour être présent lors des temps de soins (visite, consultation médicale, temps de médiation, administration des médicaments...).

Des sorties à l'extérieur de l'établissement peuvent être accordées (permissions) par le médecin. Pour cela, la demande doit être écrite au plus tard 24h avant sur un formulaire prévu à cet effet. Celui-ci est à demander auprès de l'équipe infirmière et sera signé par le médecin.

Pour le week-end, la permission doit être formulée avant le jeudi 17h (pas plus de deux nuits consécutives).

## La vie en collectivité au sein du service

### Les horaires de repas

Les repas se déroulent dans la salle à manger (sauf raison médicale). Vous êtes invités à participer à la mise en place et au rangement de la salle de repas.

Attention, les plateaux ne sont distribués que pendant les 15 premières minutes du service.

**Un goûter vous est proposé vers 16h et une tisane vers 21h30.**

**7h45 à 8h30**

petit déjeuner

**12h à 12h45**

déjeuner

**18h30 à 19h15**

dîner

### Salles de détente

Il existe deux salles communes de loisirs au sein du service avec des jeux de société, des livres et revues.

Deux télévisions sont également à votre disposition et peuvent être allumées de **7h30 à 23h**. Nous vous demandons de bien vouloir les éteindre durant les temps de repas. Le choix des programmes est laissé à la libre concertation des patients.

À partir de 23 h, nous vous demandons de respecter le sommeil de chacun en diminuant le volume de vos appareils audio.

### Le téléphone

**L'utilisation du téléphone portable est possible** sur vos temps de sortie ou dans votre chambre. Un point phone est à votre disposition au rez-de-chaussée du bâtiment Janet, face aux ascenseurs.

Les communications téléphoniques dans l'unité doivent se faire dans la discrétion afin de ne pas perturber les personnes à proximité. Vous pouvez disposer d'un accès wi-fi payant.

Selon, la loi Informatique et Libertés, il est interdit de prendre des photos, enregistrements vidéo ou audio au sein de l'unité.

## Alcool, toxiques et objets dangereux

La consommation de **boissons alcoolisées et de substances toxiques**, contre-indiquée dans le cadre des soins, est formellement interdite dans l'établissement.

De même, nous vous demandons de ne pas introduire **d'objets potentiellement dangereux**.

Le respect de cette consigne pourra être vérifié en votre présence au cours du séjour.

## Temps de rencontre entre soignants et soignés

Un temps de rencontre entre les patients et les soignants est organisé chaque semaine. **Ce temps d'échanges a lieu tous les mardis de 11h15 à 11h45. Votre présence est souhaitée.** C'est un espace de parole autour de la vie en collectivité et de votre vécu de l'hospitalisation au sein de l'unité.

## Communication avec vos proches

Afin de faciliter les échanges, nous vous conseillons de nommer une personne de confiance.

Cet interlocuteur privilégié pourra se faire le relais auprès des autres membres de votre entourage :

- Il pourra entrer en contact avec l'équipe soignante au sein de l'unité en appelant au **02 40 84 62 88**.
- Il pourra également prendre un rendez-vous avec le médecin ou l'interne référent en contactant le secrétariat du service de psychiatrie 2 entre 8 h 30 et 17 h au 02 40 84 62 87.

Les informations concernant votre état de santé pourront lui être communiquées, tout en respectant vos souhaits.

***Votre hospitalisation peut-être une période difficile qui nécessite parfois un soutien pour vos proches. Il existe des associations, des groupes de paroles... destinés aux familles des patients et à leurs proches. N'hésitez à vous renseigner auprès de l'équipe soignante.***

## Pour se rendre à l'unité Maupassant

Par les transports en commun de l'agglomération nantaise :

- Tramway - ligne 2 ou 3 arrêt Pirmil
- Busway - ligne 4 arrêt Graineraie ou Bonne garde
- Bus - lignes 36, 39, 42, ou 43 arrêt Saint-Jacques
- En voiture : périphérique sud, porte de Vertou n°47 ou porte de Basse-Goulaine n°45. Si vous utilisez un GPS (latitude: 47.1965486 - longitude : -1.539049)
- Accès piéton : rue Saint-Jacques ou rue Bonne-Garde

→ Unité Maupassant, bâtiment Janet au 2<sup>e</sup> étage

## Plan d'accès

